

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2013
COMPTE-RENDU

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Jean-Yves MOISSONNIER, Cyril EPINAT, Gérard REBOULET, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Nicolas OSSEDAT, Daniel CHALOT, Patrick MOUSSÉ

ABSENTE : Emmanuelle BARLERIN (procuration à Pascal PONCET)

**SIEL / DURÉE DES AMORTISSEMENTS SUR DIVERS TRAVAUX
CONCERNANT L ECLAIRAGE PUBLIC**

Divers travaux (installation des armoires prises ; mise aux normes des armoires d'éclairage public ; amélioration de l'éclairage public ; intervention sur l'éclairage rue du Breuil ; enfouissement des réseaux secs) s'amortissent sur une période allant de 5 ans à 15 ans.

Le Trésorier payeur conseille de prendre une délibération pour amortir la totalité sur l'exercice 2013 du BP général, soit un montant de 18.543,52 € (opération budgétaire « blanche » inscrite tant en dépenses qu'en recettes). Cette disposition permettrait une simplification budgétaire et donc une meilleure lecture. A l'unanimité, les membres du conseil municipal suivent l'avis du trésorier payeur et prennent une délibération en ce sens.

SIEL / RÉPARATION SUR LE RÉSEAU RUE DU BREUIL

Il s'avère que le câble enterré desservant en éclairage public la rue du Breuil, est endommagé. L'intervention nécessaire à sa réparation s'élève à 2.887 € HT.

Du fait de la participation du SIEL, il reste à la charge de la commune la somme de 1.963 €.

Les travaux sont décidés à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2012**

Les comptes de gestion établis par le Trésorier, conformes aux comptes administratifs établis par la Commune sur l'exercice 2012, sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES QUATRE TAXES

Les quatre taxes ont été votées, à l'unanimité, sans aucune augmentation comme c'est le cas depuis plusieurs années à savoir :

Taxe d'habitation	13,91
Taxe foncière (bâti)	11,52
Taxe foncière (non bâti)	42,38

CFE	18,66
-----	-------

Monsieur Jean-Michel BRISSAY-CHATRE intervient quant à la nouvelle taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement. Il cite un exemple qui lui paraît d'un montant élevé.

Le Maire propose que soit effectuées des recherches pour la prochaine séance du conseil municipal afin d'envisager éventuellement la modification de ce taux s'il s'avérait qu'il soit trop élevé par rapport à l'ancienne formule supprimée par l'Etat.

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Les budgets suivant sont votés à l'unanimité

▪ COMMUNE :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1.384.021,74 €	1.384.021,74 €
INVESTISSEMENT	423.899,16 €	423.899,16 €

▪ ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	246.160,94 €	246.160,94 €
INVESTISSEMENT	1.596.323,64 €	1.596.323,64 €

▪ C.C.A.S. :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.600 €	3.600 €

DÉNEIGEMENT / ACQUISITION D'UN CAMION POLYVALENT ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT / ACQUISITION D'UN TRACTEUR POLYVALENT ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT

L'entreprise RICHARD ne reconduit pas la mission de déneigement qu'elle assure pour le compte de la commune.

Il est décidé à l'unanimité l'acquisition d'un camion d'occasion pour remplacer l'actuel, quasiment hors d'usage et qui ne passera plus aux mines. Il est également décidé l'acquisition d'un tracteur.

Des devis sont actuellement demandés concernant le camion qui devra être équipé d'une lame de déneigement mais également être utilisé tout au long de l'année. Il sera donc polyvalent.

Le tracteur sera quant à lui également équipé d'une lame, la saleuse déjà en possession de la commune serait installée. Il permettrait en outre la réalisation de différentes tâches tout au long de l'année (débroussaillage, chargement de la benne du camion, interventions à la future station...).

A l'unanimité, le Maire est autorisé à solliciter les subventions susceptibles d'être mobilisées et à trouver la « meilleure affaire ».

DEMANDE DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CURE

Le Maire donne lecture d'un courrier des animateurs de la paroisse qui demandent la réfection de la couverture du bâtiment communal affecté à la cure.

Les bénévoles espèrent en effet qu'un nouveau prêtre soit affecté à la paroisse.

Le Maire a contacté le Père Xavier GRILLON qui assure la responsabilité provisoire de la paroisse dans l'attente de cette éventuelle arrivée. A ce jour rien n'est encore sûr.

Le Maire a fait chiffrer la dépense qui s'élève approximativement à 12 000 euros.

Le Maire indique être en accord avec le Père GRILLON quant à la mise en place d'un loyer basé sur le principe d'une participation de toutes les communes de la paroisse. Le Maire précise que si la commune engage des frais importants, il convient de faire rentrer un loyer avec participation de la paroisse et de toutes les communes. Il indique encore qu'il convient de mettre en place une convention précisant bien les responsabilités, les rôles, les assurances, les diagnostics à réaliser... pour être en conformité avec les règles qui régissent la relation propriétaire/locataire.

La paroisse prendrait à sa charge de petits travaux d'aménagement intérieurs.

La commune a déjà fait intervenir un prestataire pour, dans l'immédiat, régler les problèmes de fuites constatés.

C'est donc une affaire à suivre. Il faut d'abord s'assurer qu'un nouveau prêtre sera désigné et ensuite mettre en place la procédure ci-dessus évoquée.

Le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter une aide auprès du Conseil Général le cas échéant.

S.T.E.P. : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC LYONNAISE DES EAUX (14.400€)

Des travaux complémentaires sont nécessaires dans le cadre des eaux usées à recueillir côté Monteillard. Un avenant au marché qui nous lie à la Lyonnaise des Eaux, d'un montant de 14.400 € HT a été accepté à l'unanimité, modifiant le marché comme suit :

- Montant du marché initial	1.295.131 € HT
- <u>Avenant pour travaux supplémentaires</u>	<u>14.400 € HT</u>
Montant du marché modifié	1.309.531 € HT

S.T.E.P. : CONVENTION AVEC LA FROMAGERIE

La convention fixant les devoirs et obligations des parties (commune et industriel), tant techniques que financières, est en cours d'examen chez Monsieur GENIN depuis plusieurs semaines. Le conseil municipal missionne le Maire à l'unanimité pour engager les discussions qui s'imposent.

Un des sujets porte sur une participation sur laquelle la fromagerie s'était engagée compte tenu du fort impact sur le dimensionnement de notre station. L'établissement doit régler 25 000 euros en 2013 et 25 000 euros en 2014.

A l'unanimité Il est acté que si cet accord ne pouvait être mis en place, la redevance versée par l'établissement à la commune serait revue.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA CCPU

Il s'avère qu'une petite partie du bâtiment de l'EHPAD actuel est implantée sur une parcelle encore propriété communale.

Ce bien doit -être vendu à la CCPU dans le cadre de sa prochaine destination comme maison de santé pluridisciplinaire et maison des services.

Il convient donc de régulariser cette situation en transférant la parcelle concernée à l'EPHAD qui pourra ainsi tout vendre à la CCPU.

Le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer l'acte notarié qui sera finalisé à l'Etude de Maître NION.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU SDIS

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à transférer la parcelle communale AD 453 sur laquelle est construite la nouvelle caserne au SDIS 42 qui élaborera l'acte administratif correspondant.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Chaque année, un titre de recettes est émis afin de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à émettre le titre de recette correspondant.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE/MÉDIATHEQUE

Le Conseil Général de la Loire soutient les bibliothèques dans les villages et villes de moins de 10.000 habitants à travers les missions de la médiathèque départementale de prêt : développement du réseau départemental de lecture publique, mise à disposition de documents imprimés, phonogrammes, vidéogrammes, formation et accompagnement des responsables des bibliothèques-médiathèques, action culturelle destinée à la valorisation des collections.

L'organisation et le financement des bibliothèques restent à la charge des communes sous la forme d'une contribution de base fixée à 0,70 € par habitant, soit 875 € (1.250 habitants au 1^{er} janvier 2012) actuellement. Le maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention en cours liant le Conseil Général à la commune.

Le maire précise que la commune prendra aussi à sa charge l'installation d'une ligne Internet et téléphonique dont l'abonnement s'élèvera à 70 € par mois. Il indique aussi que des travaux de mise en valeur ont été réalisés par la commune. Il indique enfin que le samedi 27 avril à 11 h00 la mairie organise un petit moment de convivialité auquel sont, entres autres, invités, les représentants des écoles, les bénévoles, la presse, les élus, les correspondants de la médiathèque départementale...

PISCINE 2013 / CONVENTION AVEC LOIRE PROFESSION SPORTS / TARIFS / PRINCIPE DU RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

La saison d'ouverture de la piscine municipale est fixée du samedi 15 juin 2013 à 12 H au dimanche 1^{er} septembre 2013 à 19 H.

CONVENTION AVEC LOIRE PROFESSION SPORT

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention à intervenir avec Loire Profession Sports. Depuis de nombreuses années, la Commune conventionne avec cette association qui gère le recrutement du maître-nageur et des sauveteurs aquatiques nécessaires au bon déroulement de la saison d'ouverture de la piscine.

TARIFS 2013

Le Maire propose que les tarifs, inchangés depuis 2009, ne soient pas augmentés.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PRINCIPE DU RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

Afin d'assurer le bon déroulement de la saison à venir, le conseil municipal décide à l'unanimité, de recruter des agents exerçant les fonctions suivantes :

- Une personne assurant l'entretien à raison de 26 H/semaine pendant la durée de l'ouverture ;
- Trois responsables de billetterie en périodes alternées à raison de 35 H /semaine ;
- Deux adjoints au responsable de billetterie en périodes alternées à raison de 28 H/semaine.

CAMPING 2013 (APPROBATION DES TARIFS PROPOSÉS PAR LE GÉRANT)

Le conseil municipal, prend note des tarifs 2013 de Monsieur ALLUT, actuel gérant. Ceux-ci ne subissent aucune augmentation.

Pour information, le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur ALLUT qui signale qu'il stoppera son activité de gérant à la fin de la saison 2013, soit le 31 octobre.

Il convient de réfléchir, dès maintenant, à la continuité du fonctionnement de la structure pour la saison 2014.

DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

BROCANTE 2013 subvention de 600 € allouée à l'unanimité à l'Union des Commerçants se substituant à la prise en charge totale de la location des tables et des bancs nécessaires à l'organisation de la brocante (la subvention « classique » ayant été supprimée il y a quelques années).

EVA A l'unanimité, le conseil municipal refuse la demande formulée par Elan du Val d'Aix, club de basket dans le canton de Saint Germain.

Les Grenadières du Haut Forez

A l'unanimité, le conseil municipal refuse d'allouer une subvention à cette association qui perpétue la mémoire des brodeuses sur fil d'or.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Eau potable :

Résultats conformes d'une analyse effectuée par le syndicat de la Bombarde sur la commune le 13 mars 2013 ;

Nouveaux rythmes scolaires :

Le Maire donne lecture du courrier de renoncement de l'école du Sacré-Coeur quant à l'application de la semaine de 4,5 jours ; en effet, les écoles privées ne sont pas soumises à ce décret mais peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place les dispositions prévues par ce dernier.

Le Maire rappelle l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'école publique : une réunion de concertation a eu lieu en Mairie avec les déléguées des parents d'élèves, la Directrice de l'école publique, les deux agents communaux concernés, le Maire, les Adjoints et l'Inspecteur de la circonscription Roanne-centre afin de réfléchir sur le temps d'accueil périscolaire à instaurer. Une lettre d'information à tous les parents, cosignée par le Maire, Madame VEILLAS, Adjointe aux affaires scolaires, la directrice de l'école et les déléguées des parents d'élèves sera dans les cartables de tous les enfants la veille des vacances de printemps.

Printemps du développement durable :

lundi 15/04 (visite de la chaufferie bois aux Salles) ; vendredi 19/04 (conférence sur les déchets à Champoly) ; mardi 14/05 (débat sur la transition énergétique à Crémeaux) ; samedi 25/05 (visite d'une maison passive à Saint Just) ; dimanche 26/05 (troc-plantes et vide-grenier à Champoly) ;

Parlementaires :

Courrier du Député Yves Nicolin portant sur la modification des modes de scrutin pour les prochaines élections cantonales et municipales ;

Courrier du Sénateur Bernard Fournier portant sur le développement des éoliennes.

Séance levée à 23 H 30